

*Semaines de l'engagement*  
*du 19 septembre au 6 octobre 2016*



*Journée de vote CVL le jeudi 6 octobre 2016*

## COMPETENCES DEVELOPPEES

### Communiquer Devenir acteur dans son environnement

#### OBJECTIFS DE FORMATION

Sélectionner des informations  
Concevoir une affiche  
Choisir un slogan fédérateur  
S'exprimer correctement à l'écrit  
Mettre en oeuvre un programme personnalisé d'engagement dans la Vie Lycéenne  
Réaliser une production pour le Conseil de la Vie Lycéenne (*ou les élections des délégués de classe*)

**Champs disciplinaires mobilisés :** EMC / Français / enseignements artistiques

**Type d'activité :**

- Diagnostic
- Remédiation / Soutien
- Méthodologie**
- Approfondissement**
- Orientation

#### CONTEXTE LIE A LA MISE EN OEUVRE

- Activité envisageable en classe de seconde, première, terminale (EMC, AP)

- Le CAVL d'Amiens a lancé des travaux avec les élus lycéens de la mandature 2012-2014 sur le thème des élections lycéennes et a recherché comment renforcer l'adhésion de l'ensemble des élèves qui constitue le corps électoral pour les élections du Conseil de la Vie Lycéenne (CVL). Il s'agit d'inciter les divers lycéens à s'impliquer dans la représentativité lycéenne, à se porter candidat et à préparer leur campagne et donc se faire élire.

Ainsi, pour se donner toutes les chances de réussir leur campagne les élèves peuvent réaliser leur profession de foi, support de présentation de leur candidature, véritable «affiche électorale», destinée à préparer la Journée Académique d'élections du mois d'octobre (l'instance du CVL est constituée de 10 lycéens élus pour 2 ans au suffrage universel direct, renouvelés par moitié chaque année, au cours de la 7<sup>ème</sup> semaine après la rentrée). Cette année cette journée académique est le 6 octobre 2016.

L'implication des élèves au service de la Vie Lycéenne et de la responsabilité permet de valoriser l'engagement collectif et donne du sens au parcours citoyen, tout en développant des compétences méthodologiques transdisciplinaires. De tels travaux, menés antérieurement en ateliers libres, en EMC, peuvent être mis en oeuvre en Accompagnement Personnalisé.

- Activité individuelle.

#### DESCRIPTION DE L'ACTIVITE SUPPORT

##### **REALISER UNE PROFESSION DE FOI POUR LES ELECTIONS DU CVL**

Les élèves travaillent en 2 séances successives d'une heure pour préparer, puis réaliser leur profession de foi. Le choix de valider ou non la candidature effective est laissé à l'appréciation des élèves une fois l'évaluation menée.

#### ORGANISATION OU MATERIEL NECESSAIRE

La feuille photocopiée A4 par élève comprenant les suggestions de productions, les extraits du Guide de l'élève lycéen, l'accès Internet à la page CAVL d'Amiens, une feuille A4 vierge.

## INDICATEURS DE REUSSITE POSSIBLES

Le brouillon est multifonctionnel (la prise de notes prend en compte les informations essentielles / les notes sont organisées)

Le ton utilisé est convaincant

La syntaxe et l'orthographe sont maîtrisées

La production graphique est soignée et inventive

Individuellement, l'élève peut s'engager comme recrue pérenne dans la Vie Lycéenne (faire des propositions pertinentes pour améliorer la vie de l'établissement à travers un mandat au CVL)

Collectivement, les élèves peuvent proposer une analyse argumentée des diverses productions

## Accompagnement personnalisé : classe de seconde, première, terminale

### Réaliser une profession de foi pour les élections du CVL

#### Communiquer Devenir acteur dans son environnement

<b>Domaines de compétences mobilisés</b>	Exploiter, hiérarchiser et mettre en relation les informations Communiquer à l'aide de langages et d'outils adaptés Communiquer à l'écrit Se connaître soi-même Agir en tant que membre de la communauté scolaire
--	---

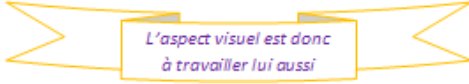


#### Consigne :

Suggestions de production

EMC (2<sup>nde</sup>)  
AP

Les droits et obligations des lycéens et de la communauté éducative  
Vie lycéenne

### Réaliser une profession de foi pour les élections du CVL

<u>Pour quoi faire ?</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- s'investir concrètement au service de la responsabilité lycéenne</li><li>- élections au CVL réformées depuis 2010 : tous lycéens = électeurs + éligibles</li><li>- 10 candidats élus par lycée pour 2 ans avec renouvellement par moitié chaque année lors de la Journée Académique d'élections</li><li>- poser sa candidature et se faire connaître de tous les électeurs du lycée</li><li>- rédiger la trace écrite de sa candidature (profession de foi) pour se présenter aux électeurs par voie d'affichage</li><li>- réfléchir au message à transmettre sur le représentant qu'on souhaiterait être</li></ul>	<u>Que dire ?</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- se présenter (position au lycée, parcours scolaire éventuel, orientation envisagée..., expérience éventuelle de la délégation / représentativité, centres d'intérêt...) en se caractérisant (se connaître)</li><li>- montrer ses motivations (l'apport collectif fourni au sein de cette instance en cas d'élection)</li><li>- expliquer son programme (l'intérêt pour les préoccupations de ses camarades, de leurs demandes, de leurs besoins)</li></ul>
<u>Comment le dire ?</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- rédiger un texte informatif (en respectant les règles de syntaxe et d'orthographe, aéré en paragraphes, concis ... pour rendre la lecture aisée)</li><li>- choisir / ou non un slogan au ton juste (court, fédérateur, sans humour qui tourne en dérision, sans provocation)</li><li>- placer / ou non un titre (attirer l'attention, donner envie de lire la suite...) en résumant l'essentiel</li><li>- placer / ou non une illustration (une photo, un logo, un blason,...)</li></ul>	<div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px; width: fit-content; margin: 10px auto;"><p>Un slogan accrocheur permet de fédérer les électeurs</p></div> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px; width: fit-content; margin: 10px auto;"><p>L'aspect visuel est donc à travailler lui aussi</p></div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center; margin-top: 20px;"></div>

Extrait du Guide de l'élú lycéen, Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, 2011 (*également diffusé dans le carnet de correspondance des lycéens picards en pages centrales*)



Les lycéens peuvent participer à la vie de leur établissement. Ils disposent pour cela de plusieurs moyens d'expression. Par exemple, le droit de désigner des délégués.

Des instances les représentent et soutiennent leurs projets :

- dans chaque lycée, un conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL) ;
- 30 conseils académiques (CAVL) ;
- un conseil national (CNVL).

Dans chaque établissement, un référent vie lycéenne, souvent le conseiller principal d'éducation (CPE), les accompagne.

Ils peuvent aussi s'appuyer sur :

- les délégués académiques à la vie lycéenne (DAVL) ;
- le délégué national à la vie lycéenne (DNVL).

**EN SAVOIR PLUS**

[www.education.gouv.fr/vie-lycenne](http://www.education.gouv.fr/vie-lycenne)



conception graphique :  
Délégation à la communication  
MÉJUVIA  
Illustrations :  
Bruno Lafabère



**ÊTRE ÉLU, C'EST...**

**...exercer des responsabilités et participer activement à la vie de son lycée**

**...avoir une légitimité pour agir au nom des autres, dans une démarche citoyenne.**

Ce guide répond aux besoins d'information et de formation des élus lycéens.

Il vous sera utile avant, pendant et après l'élection, et vous accompagnera tout au long de votre mandat.





# Se porter candidat

L'ÉLECTION OBEÏT À UN CERTAIN NOMBRE DE RÈGLES. LES CONNAÎTRE, C'EST SE DONNER TOUTES LES CHANCES DE RÉUSSIR SA CAMPAGNE ET DONC DE SE FAIRE ÉLIRE.

## POURQUOI DEVENIR DÉLÉGUÉ ?

Être délégué, c'est avoir envie de prendre la parole pour les autres et faire preuve d'esprit d'initiative. Mais avant tout, le délégué est un interlocuteur efficace auprès de tous les acteurs de l'établissement : élèves, enseignants...

## CAMPAGNE ÉLECTORALE ET ÉLECTIONS : BONNES PRATIQUES

### Bien connaître le calendrier électoral

- À chaque élection son calendrier :
- délégués de classe : au plus tard la 6<sup>e</sup> semaine après la rentrée ;
  - conseil de la vie lycéenne (CVL) : renouvelé par moitié, chaque année, au cours de la 7<sup>e</sup> semaine après la rentrée ;
  - conseil académique de la vie lycéenne (CAVL) : au plus tard la 13<sup>e</sup> semaine après la rentrée, tous les deux ans ;
  - conseil national de la vie lycéenne (CNVL) : lors de la 1<sup>re</sup> réunion du CAVL.

### Préparer la campagne : donner envie de voter

Toute la communauté éducative (chef d'établissement, professeurs, CPE...) est là pour vous aider à comprendre l'enjeu démocratique des élections, vous expliquer le fonctionnement des instances et vous accompagner durant la campagne. Dès la rentrée, les enseignants peuvent ainsi aborder la partie du programme d'éducation civique, juridique et sociale (ECJS) sur la citoyenneté et la représentativité.

### LA PROFESSION DE FOI

Ce document sert à répondre à 2 questions essentielles : pour qui et pour quoi voter ?  
Quelques conseils : présentez-vous (classe, âge, centres d'intérêt...) avec une photo si vous en avez envie, expliquez vos motivations et faites des propositions (réalisables évidemment...),  
Un slogan, un titre accrocheur ou une illustration font souvent la différence : pensez-y !

### La campagne : savoir valoriser sa candidature

Élections des délégués de classe ou au CVL : les enjeux ne sont pas les mêmes, vos propositions non plus. Vous pouvez vous faire connaître de différentes façons :

- afficher votre profession de foi ;
- organiser des réunions pour vous présenter ;
- proposer de faire le tour des classes ;
- assurer une permanence pendant la pause de midi et répondre aux questions ;
- et pourquoi pas, diffuser un bilan du mandat précédent.

Pour l'élection au CVL, le lycée imprime un nombre d'exemplaires de la profession de foi de chaque candidat égal à 10% du nombre d'élèves.

### Le scrutin : un moment important

Le jour du scrutin est un temps fort dans la vie de la classe, de l'établissement, de l'académie. L'organisation matérielle du scrutin doit permettre un vote confidentiel : l'établissement met à disposition urnes et isolements (la poubelle de classe est à bannir !) et installe le bureau de vote dans un lieu de passage pour l'élection au CVL.

### Droits et devoirs du délégué

Vous tirez votre légitimité de l'élection : cela implique de participer aux instances, en siégeant et en intervenant dans les conseils où vous avez été élu.


#### Droits du délégué lycéen

- Être informé et consulter les autres élèves
- Représenter la classe et le lycée
- Organiser des réunions et animer la réflexion

#### Devoirs du délégué lycéen

- Être honnête et objectif
- Exprimer le point de vue des élèves et tenir compte de leur avis
- Faire émerger des projets et des initiatives

**Être électeur au lycée, c'est accomplir régulièrement un acte civique. Être élu, c'est s'engager sur la durée du mandat, au nom des autres.**

vie lycéenne  ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative

## Indicateurs de réussite retenus

	Réussi	Non Réussi
	Réussi	Non Réussi
	Réussi	Non Réussi
	Réussi	Non Réussi